



Tribunal Administratif d'Orléans

**Décision portant désignation des greffiers
en application de l'article R. 226-6
du code de justice administrative**

LE GREFFIER EN CHEF DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS,

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

Avec l'accord du président du tribunal administratif d'Orléans ;

D É C I D E :

Article 1er : Délégation permanente est donnée, en application de l'article R. 226-6 du code de justice administrative, aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer tout acte de procédure et toute correspondance administrative nécessaire au fonctionnement du tribunal :

- M. Arnaud BOCHENEK,
- Mme Agnès BRAUD,
- M. Sébastien LEJARS,
- Mme Aurore MARTIN,
- Mme Nadine PENNETIER,
- Mme Céline BOISGARD.
- M. Sébastien BIRCKEL

Article 2 : La décision du 1^{er} septembre 2023 est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site de la juridiction.

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2024

Le greffier en chef

Benoît VESIN

